

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 13 novembre 2019, et ce, à laquelle sont présents :

M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent

les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la Loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M. Jean-Pierre Joubert a motivé son absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Manon Villeneuve, vice-présidente, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

RESPECT DE LA PROCÉDURE DE LA CONVOCATION (RCE-2067/SSGC)

M^{me} Martine Renaud, commissaire, PROPOSE de déclarer la séance légale, parce que les procédures de convocation prévues aux articles 163 et 182 de la Loi sur l'instruction publique ont été respectées.

Adopté

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-2068/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Martin Reid, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2019.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-2069/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2019.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-2070/SSGC)

M^{me} Martine Renaud, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Respect de la procédure de la convocation;
4. Dispense de la lecture du procès-verbal;
5. Adoption du procès-verbal;
6. Adoption de l'ordre du jour;
7. Parole à l'assemblée;
8. Dossier SST - attestation du choix de la limite par réclamation pour l'année 2020;
9. Ajout à la liste d'admissibilité pour des postes de direction adjointe d'école;
10. Ajout à la liste d'admissibilité pour des postes de direction d'école;
11. Questions diverses;
12. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

DOSSIER SST - ATTESTATION DU CHOIX DE LA LIMITE PAR RÉCLAMATION POUR L'ANNÉE 2020 (RCE-2071/SRH)

CONSIDÉRANT le fait que la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord est assujettie au régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST);

CONSIDÉRANT le fait qu'à l'intérieur de ce régime, l'employeur doit officiellement attester son choix de la limite par réclamation avant le 15 décembre de chaque année;

CONSIDÉRANT le fait que les modalités relatives au choix de la limite d'assurance offrent un choix de 1,5 à 9 fois le salaire maximum assurable;

CONSIDÉRANT le fait que le taux personnalisé de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord est de 0,84 \$;

CONSIDÉRANT le fait que les déboursés pour les années 2013 à 2018 n'ont pas atteint leur pleine maturité et qu'ils peuvent varier à la baisse, mais aussi à la hausse en fonction de la finalité de ceux-ci;

CONSIDÉRANT également que l'entité légale doit identifier une interlocutrice ou un interlocuteur;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire, que :

- A) Le choix de la limite par réclamation soit celui d'une fois et demie (1,5) le salaire maximum assurable de 76 500 \$ pour l'année 2020.
- B) M^{me} Mélissa Paquin, directrice adjointe du Service des ressources humaines, soit désignée l'interlocutrice de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord dans le cadre du régime rétrospectif, et qu'elle soit également autorisée à signer les documents officiels s'y rattachant.

Adopté

AJOUT À LA LISTE D'ADMISSIBILITÉ POUR DES POSTES DE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE (RCE-2072/SRH)

CONSIDÉRANT le concours C-2019-563;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité de sélection;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Martine Renaud, commissaire, d'admettre dans la liste d'admissibilité pour un poste de direction adjointe d'école, la personne recommandée par les membres des comités de sélection qui ont eu lieu le 17 octobre et le 7 novembre 2019, à savoir M^{me} Éthel Giraldeau Duval.

Adopté

AJOUT À LA LISTE D'ADMISSIBILITÉ POUR DES POSTES DE DIRECTION D'ÉCOLE (RCE-2073/SRH)

CONSIDÉRANT le concours C-2019-564;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité de sélection;

Il est **PROPOSÉ** par M. Martin Reid, commissaire, d'admettre dans la liste d'admissibilité pour un poste de direction d'école, la personne recommandée par les membres des comités de sélection qui ont eu lieu le 17 octobre et le 7 novembre 2019, à savoir M^{me} Julie Vincent.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-2074/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 18 h 40.

Adopté

Vice-présidente

Secrétaire